

Rapport

présenté par M^{me} Al^{me} Nullmann, délégué pour le Président du Conseil d'Adm^{me} pour présider l'Assemblée Générale des Actionnaires du 29 Novembre 1886
Blessius

Tervins Vous faire savoir que le Conseil d'Administration a trouvé nécessaire la modification des Statuts, qui non seulement n'étaient plus conformes aux biens des points à la nouvelle Société Suisse Sociétés, mais étaient en effet souvent une entrave au développement des affaires du Comptoir.

Afin d'assurer avant la fin de cet exercice à nos présidents un travail complet & ne laissant rien à désirer, le Conseil a nommé dans son sein, un Comité chargé de ce long travail, le point de l'organisation de façon à présenter avant la fin de l'année, un projet complet des modifications à introduire dans nos Statuts.

Le Comité s'inspirant des travaux précédents d'Etablissements similaires au nôtre & des examens que par la pratique, les uns & les autres sont arrivés furent arrivés à proposer, ce Comité nous a donc présenté un travail que notre Conseil a approuvé & qu'il vient à son tour présenter à votre approbation.

M^{me} Notaire G. Diem va vous en donner lecture.
L'Assemblée discutera sur l'opportunité de voter ou non de l'approbation, décret, que les articles indiquant lieu d'ouverture seront acceptés & qu'en voté final n'aura lieu qu'après la fin de la lecture sur l'ensemble des modifications présentées par le Conseil.

M^{me} G. Diem a la parole =

Tervins envoi immédiatement à votre approbation, l'augmentation du chiffre des jetons de présence, qu'il me semble juste d'élargir à deux francs.

Terdis je ferai que par suite de la Modification des Statuts ci-dessus que par la suppression des Comités permanents du Conseil d'Exemple, les réunions du Conseil seront moins nombreuses que par le passé, & par suite l'augmentation du prix des jetons de présence, n'augmentera pas sensiblement les frais généraux.

De même enfin nous communiquerai M^{me} Sonnerville a donné sa démission comme directeur du Comptoir & pour être l'interprète de l'assemblée en exprimant à M^{me} Sonnerville les regrats qu'il lui cause la démission qu'il a été forcée prendre, motivé surtout par son grand âge & je fais de plus part à l'assemblée qu'elle à Raval, envoi quindi de procurer de la Banque de Mulhouse

Rapport Procès Verbal

dissé par M^{me} G. Diem, Notaire à l'Assistance

L'an Mil huit cent quatre-vingt-six, le 29^e de l'Assistance Générale des actionnaires du Comptoir d'Exemple de Mulhouse lorsque par le Directeur en conformité de l'art. 45 des Statuts & un autre particulier à domicile, s'est réunié dans la Salle de la Banque. La liste des actionnaires, possédant des droits d'émission émis, est à présent fixée à 113 personnes conformément à l'art 44 des Statuts. M^{me} G. Diem, Notaire à la résidence de l'assistance a été mandé à l'une des Salles de la Banque, pour assister à cette assemblée & pour dresser le Procès Verbal des résolutions qui seront prises. Avant d'ouvrir la délibération, M^{me} Nullmann, chargé par le Conseil, présida l'assemblée en son absence de M^{me} Sonnerville empêché, met à la disposition des personnes présentes, la Liste des actionnaires de la Société, & les Pièces établissant la convocation. Il résulta de la vérification de ces Pièces par le Notaire, que tous les actionnaires ont été invités à cette réunion dans la forme & dans les délais prescrits par les Statuts.

La famille de présentes constate que 113 actionnaires, démissionnant 1413 actionnaires, sont présents en entier représentés. Siégeant l'art 55 des Statuts, il faut la représentation de l'assistance au moins des 2000 actionnaires. Ce nombre étant dépassé, l'assemblée est valablement constituée.

La présidence est assise par M^{me} A. Nullmann

M^{me} Jean Alieg & Frédéric Robert remplissent les fonctions de Secrétaires M^{me} Jules Etat, est de Sociétaires.

L'ordre du jour porte les objets suivants

- 1^e Révision des Statuts
- 2^e Fixation des jetons de présence
- 3^e Communications diverses

La première est soumise pour la délibération sur la Révision des Statuts proposé par le Conseil d'Administration, pour se conformer à la Loi du 18 Juillet 1884.

Le Président prie le Notaire de donner lecture des Statuts modifiés. Après délibération il a été pris une voix, & les modifications sont acceptées à l'unanimité.

Il est ensuite délibéré sur la fixation des jetons de présence du Conseil de Surveillance & la valeur en acte fixé à dix francs. Enfin le Président communique la démission renseignée par M^{me} Sonnerville directeur de la Société, pour le 31^e prochain.